

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUVINET, Maire.

Date de convocation : le 16 janvier 2019

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, PERRAUD, GATE, MAUDET, AUVINET, BREMAUD, BOCHEREAU
MM. LANDREAU, VALLEE, AUVINET Y, FONTENIT, GUITTON D, GUITTON JF, AUGEREAU L, et AUVINET E, Maire.

Mme Cécile GATE a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

1 - Approbation du compte rendu du 13 décembre 2018

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

2 – Rétrocession par la SAFER du terrain à la Simonnière

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la mairie souhaite se rendre propriétaire des parcelles de terres B 336 (1ha 94a 00ca), B 337 (3ha 95a 80ca) et B 763 (1ha 00a 00ca), situées au lieu-dit la Simonnière, sur la commune de Saint-Martin-des-Tilleuls, d'une superficie globale de 6 ha 89a 80 ca.

Il convient de délibérer afin d'acquérir lesdites parcelles à la SAFER qui les détient dans le cadre d'une réserve foncière.

Dès lors, cette acquisition se fera moyennant un prix global de 19 416.08 € auquel s'ajoute

- Majoration (si éventuellement dûe) : 3.32 € par jour de stockage supplémentaire à compter du 02/032019
- Provision pour impôts : néant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à cette acquisition aux prix et conditions sus-énoncés.

3- Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une erreur s'est glissée dans la délibération D-2018-69 du 13 décembre 2018 portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2019.

Monsieur le Maire rappelle les dépenses d'investissement ouvertes au budget 2018 :

Dépenses d'investissement ouvertes au budget principal en 2018 :

BUDGET PRIMITIF sans les RAR et remboursement de la dette	848 681,93€
Décision modificative	0,00 €
Déficit d'investissement	0,00 €
Sous total 1	848 681,93€
Remboursement de la dette	140 755,75
Sous total 2	140 755,75
TOTAL	707 926,18
Quart des crédits	176 981,54

Il propose au conseil municipal que l'ouverture des crédits porte sur les lignes budgétaires suivantes :

Répartition des crédits :

Ch 20 : immobilisations incorporelles (2 000 €)

2051 : 2 000 €

Ch 21 : immobilisations corporelles (44 000 €)

2111 30 000 €

2151 6 000 €

2181 2 000 €

2184 : 2 000 €

2188 : 4 000 €

Ch 23 : travaux (130 981,54 €)

2313 : 130 981,54 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- **ADOpte** les ouvertures de crédits sur certaines lignes d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019 comme exposé ci-dessus.

4 - Rénovation du complexe sportif de la Botterie

Pour rappel, le permis de construire du complexe sportif a été octroyé en 1983. De plus en plus fréquemment en cas de forte pluie, des infiltrations d'eau se font par les translucides de la couverture. De plus, deux des quatre portes ont des difficultés à se fermer (signalement lors du passage de la commission de sécurité en octobre 2018).

Les éclairages quant à eux sont énergivores, il est souhaitable de changer l'ensemble pour de l'éclairage LED.

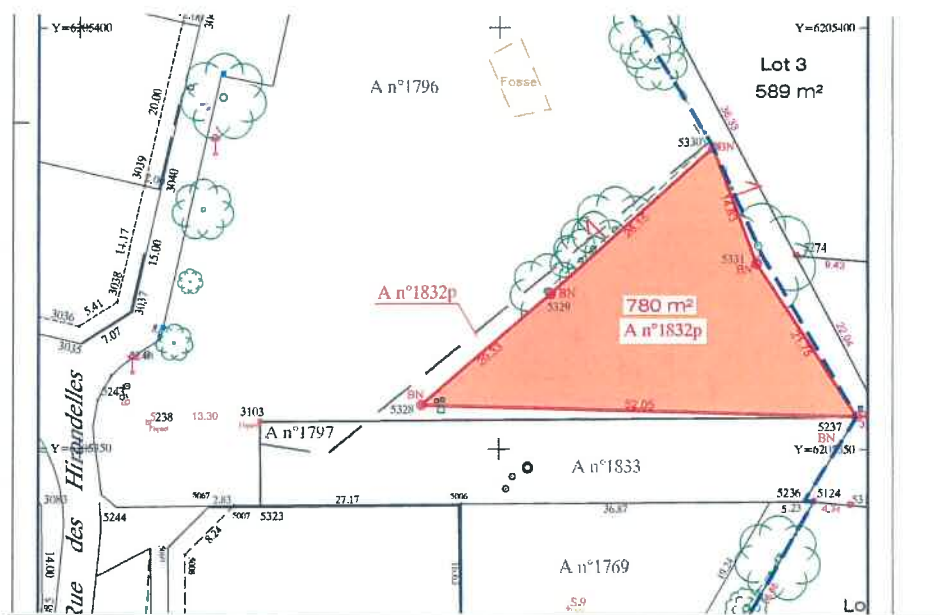
Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant : (en HT)

Dépenses HT		Recettes	
Remplacement éclairage	14 000 €	Subvention d'état	57 600 €
Changement couverture/portes	174 000 €	Région (Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC))	19 200 €
Maitrise d'œuvre	4 000 €	Autofinancement	115 200 €
TOTAL	192 000 €	TOTAL	192 000 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce plan de financement et autorise Mr le Maire à déposer un dossier auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès de la Région au titre du Fond Régional de Développement des Communes.

5- Parcelle A1832 hors lotissement, fixation du prix de vente.

Monsieur le Maire informe le conseil que la parcelle A 1832 est viabilisée. Il convient de fixer son prix de vente. La Commission travaux réunit mardi 22 janvier propose de fixer le prix à 49 € TTC le m² soit une parcelle vendue à 38 220 € TTC.



Le conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à faire les démarches pour vendre cette parcelle. La recette sera inscrite au Budget Primitif communal 2019.

POINT DIVERS

Lotissement le Vrignon tranche V :

La commission travaux souhaite que l'étude de la 2nde tranche soit lancée car il ne reste plus que la parcelle n°7 à la vente.

Signalétique de la maison communale :

Pour faire suite aux propositions de l'entreprise DL SYSTEM, et au résultat du sondage auprès des élus du conseil municipal, la signalétique de la maison communale sera la suivante :



Il est simplement demandé de laisser environ 10 cm d'espace en plus entre mairie et bibliothèque.

- Aménagement paysager des abords de la mairie : patio de l'église

- Les élus de la commission travaux ont demandé à l'agence CANOPEE de revoir l'aménagement au niveau du patio de l'église afin qu'une voiture puisse accéder à la porte de service de la maison communale.
- Monsieur le Maire présente le nouveau plan proposé par CANOPEE.

PROPOSITION N°2 / ECHELLE 1/100^{ÈME}



Ce plan n'apporte pas d'observation particulière, la position des mâts sera revue lors de la réunion technique du 31 janvier avec l'agence CANOPEE.

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

- Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a renoncé à son droit de préemption urbain sur la parcelle sise 3 rue des Chênes (DIA 085247190001)

- **Informations sur les marchés signés par Mr le Maire dans le cadre de sa délégation**

- SARL AUVINET Bernard, fournitures et main d'œuvre ballon d'eau chaude salle des jardins : 1 560.54 € TTC
- SEDI Equipement : enveloppes électorales, code électoral, et enveloppe en-tête mairie : 309.57 € TTC

- **Informations diverses :**

- Clémence BECARD, archiviste du centre de gestion a été présente à la mairie les 21 et 22 janvier 2019,
- Recensement de la population en cours et jusqu'au 16 février 2019,
- Du 4 février au 29 mars 2019 : Accueil de Raphaëlle COUTANT en stage.

DATES A RETENIR :

4 février 2019 - 16h30 : Visite de la gendarmerie par le CME

18 février 2019 - 18h00 : commission finances

21 février 2019 - 20h00 : Conseil municipal

24 février 2019 - 12h00 : repas des aînés

28 mars 2019 - 20h00 : conseil municipal (vote du budget)

30 mars 2019 : matinée nettoyage avec les enfants

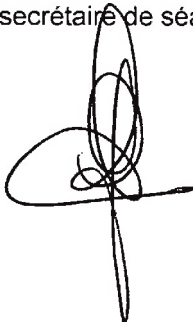
2 mai 2019-20h00 : conseil municipal

26 mai 2019 – 8h00-18h00 : élections européennes

13 juin 2019 – 20h00 : conseil municipal

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance



Le maire

